

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-quatrième session
Genève (en ligne), 21 – 25 mars 2022

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de supervision de l'OMPI

INTRODUCTION

1. La soixante-quatrième session de l'Organe consultatif indépendant de supervision (OCIS) de l'OMPI s'est déroulée virtuellement du 21 au 25 mars 2022. Étaient présents M. Bert Keuppens (président), M. Igors Ludboržs (vice-président), Mme Tatiana Vasileva, M. Mukesh Arya et M. Zhang Long. Mme Maria Vicien-Milburn était excusée. M. Othman Sharif a signalé de manière informelle sa démission du comité en mars 2021 et n'a pas participé aux réunions par la suite.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

./.
./.
2. L'OCIS a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent rapport. La liste des documents de la session figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DECLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTERETS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

4. L'OCIS a fait le point sur les mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées à sa soixante-troisième session. Comme il s'agissait de sa première session en tant que président du comité, M. Keuppens a exprimé ses remerciements à Mme Vasileva et à M. Arya pour leurs services en tant qu'anciens présidents. S'agissant de la question en suspens quant aux propositions de modifications du mandat de l'OCIS, elle était abordée au point 12 de l'ordre du jour de cette session.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

5. Le Directeur général étant en mission, le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion s'est réuni avec l'OCIS afin de faire le point sur les activités touchant au fonctionnement de l'Organisation. Il a examiné, entre autres, les résultats financiers de l'OMPI en 2021, les progrès accomplis jusqu'à présent au cours de la première année de mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026 et du budget pour l'exercice biennal 2022-2023, la riposte toujours en cours contre la pandémie de COVID-19 et les activités de sensibilisation dans un certain nombre d'États membres, ainsi que la Journée mondiale de la propriété intellectuelle avec une attention particulière à la jeunesse.

6. L'OCIS a remercié le sous-directeur général pour la mise à jour et pour son soutien continu aux travaux du comité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Rapport d'activité de la Division de la supervision interne (DSI)

7. Le directeur de la DSI a présenté au comité le rapport d'activité trimestriel en date du 15 mars 2022. Quatre rapports (deux audits et deux évaluations) ont été publiés depuis la dernière session, qui ont été examinés en détail par l'OCIS à la présente session, en présence de la direction.

Missions d'audit interne

8. L'Organe a examiné le rapport d'audit de la gestion des risques, qui visait à évaluer l'efficacité de la gouvernance et de la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles et des pratiques de gestion des risques, ainsi que le niveau de maturité des risques de l'Organisation. L'OCIS a pris note du fait que la DSI s'appuyait sur deux enquêtes, l'une interne et l'autre externe, qui montraient respectivement comment la gestion des risques était intégrée à l'OMPI et où se situait la gestion des risques de l'OMPI par rapport à d'autres dans le système des Nations Unies. La DSI a ajouté que les résultats de l'enquête corroboraient les constatations et observations de leur audit.

9. L'Organe a également pris note de la nouvelle approche de la DSI consistant à présenter des "points à examiner" en plus des "recommandations". La DSI a expliqué que, bien que les deux soient importants, les "points à examiner" ne font pas l'objet d'un suivi formel et présentent donc une charge administrative moindre pour les vérificateurs et les clients de l'audit. La direction de l'OMPI présente a également reconnu et appuyé cette approche. Elle a également souscrit à la recommandation d'audit concernant la "culture du risque", comme le soulignait le rapport d'audit, et a ajouté que les constatations et recommandations d'audit pertinentes constituaient un renforcement de ce qu'ils avaient l'intention de faire et une validation de la marche à suivre future. La conclusion générale était que l'OMPI était passée à un environnement de gestion des risques mature.

10. L'OCIS remercie la DSI et la direction pour cet exercice de vérification bien documenté.

11. Le deuxième rapport examiné portait sur l'audit du projet de plateforme du système de La Haye. Le rapport note que la mise en œuvre du projet a été affectée par divers problèmes. Ces problèmes comprenaient des faiblesses dans la planification, des changements dans la portée, dans le budget et les échéanciers, ainsi qu'une gestion financière laissant à désirer. Ces facteurs ont contribué à des dépassements de coûts, à l'absence de stratégies claires sur des aspects critiques tels que la migration et la transition des données, et à des pratiques qui n'étaient pas conformes à la méthodologie de gestion de projet Prince 2. De plus, la structure de gouvernance créait des lignes hiérarchiques parallèles qui autorisaient des instructions provenant de différentes sources, ce qui, en retour, entravait la bonne communication, aliénait certains utilisateurs et autres parties prenantes et affectait la collaboration et la responsabilité.

12. L'OCIS s'est félicité de la réponse éclairée de la direction, qui a compris que de nombreux enseignements avaient été tirés et que l'expérience avait été documentée, ainsi que le mettait en évidence l'audit. Il est à noter que cet audit a été demandé par la direction. Ils ont confirmé avoir commencé à mettre en œuvre certaines recommandations de l'audit. Ils ont également ajouté que leurs conversations avec le Secteur de l'administration, des finances et de la gestion sont tournées vers l'avenir et qu'ils espèrent que les lacunes du passé ne seront pas reproduites à l'avenir.

Évaluations

13. L'Organe a examiné deux rapports d'évaluation. Le premier était le rapport sur l'évaluation des comités permanents de l'OMPI. L'OCIS s'est félicité de cette toute première évaluation de l'efficacité et de l'efficience globales de ces comités. Il a également apprécié le haut niveau d'intérêt, comme l'indiquaient les commentaires des chefs de secteur concernés. L'OCIS s'est enquis des indicateurs de performance, qui semblaient larges et ouverts à diverses interprétations. Il a été expliqué que les indicateurs de performance provenaient de divers États membres, qui étaient transmis par l'intermédiaire du Comité du programme et budget (PBC). L'OCIS a conseillé au Secrétariat d'être proactif en proposant des critères de performance plus robustes qui seraient acceptables pour les comités permanents. L'OCIS a pris note des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'évaluation, qui, selon

lui, contribueront à l'utilité du Secrétariat de l'OMPI dans, entre autres, le renforcement des synergies entre les comités permanents.

14. Le deuxième rapport portait sur la métasynthèse des évaluations des divisions régionales. L'OCIS a trouvé le rapport excellent car il couvrait différentes périodes et était pertinent dans le contexte du PSMT actuel. L'Organe a noté que les directeurs régionaux se félicitaient de l'exercice et appuyaient les recommandations issues des évaluations. Les directeurs régionaux ont également relevé que l'évaluation avait contribué à apprendre les uns des autres.

Enquêtes

15. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des enquêtes. Depuis le dernier rapport du 17 novembre 2021, six nouveaux dossiers ont été ouverts et quatre ont été clôturés, dont trois après une enquête complète et un après une évaluation préliminaire. Dans un dossier, les allégations de faute étaient étayées, ce qui a donné lieu à des recommandations d'examen de mesures disciplinaires ou d'autres mesures appropriées. Au 8 mars 2022, 16 dossiers d'enquête étaient en instance, dont sept étaient en cours d'évaluation préliminaire, huit faisaient l'objet d'une enquête approfondie et un était en suspens, dans l'attente d'une action d'une autre entité. L'OCIS a noté que, sur les 16 enquêtes en cours, une avait été enregistrée en 2020, neuf en 2021 et six en 2022.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION HAUTEMENT PRIORITAIRES

16. L'OCIS a également examiné, avec la DSI et la direction, l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de supervision au 8 mars 2022. Il a été noté que sur les 120 recommandations en suspens, 33 (soit 27,5%) étaient hautement prioritaires. En outre, sur ces 120 recommandations, 97 (soit 81%) émanaient de la DSI, 22 (soit 18%) du vérificateur externe aux comptes et une (soit 1%) de l'OCIS. Enfin, venaient 17 recommandations plus anciennes émises comme suit : trois en 2015, trois en 2016, une en 2017 et 10 en 2018.

17. L'OCIS a pris note des mesures de suivi. Au cours de la période considérée, 28 recommandations de la DSI formulées entre 2018 et 2021 ont été clôturées. L'OCIS a relevé certaines dates de mise en œuvre qui devaient être révisées. L'Organe a également apprécié la présentation des recommandations par secteur, car il est maintenant plus clair de voir le statut exact de la majorité des recommandations. Les chefs de programme présents ont expliqué que plusieurs recommandations n'étaient plus pertinentes et que certaines recommandations se chevauchaient. Ils se sont engagés à une forte probabilité de clôturer davantage de recommandations, y compris des recommandations hautement prioritaires. Pour le prochain rapport, l'OCIS a conseillé qu'un graphique soit préparé montrant la mise en œuvre réelle des recommandations par rapport au calendrier initialement convenu. L'OCIS attendait avec intérêt de voir davantage de progrès concernant le taux global de mise en œuvre de toutes les recommandations.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC) (RISQUE ACCEPTE ET REGLEMENT FINANCIER ET REGLEMENT D'EXECUTION DU REGLEMENT FINANCIER)

18. L'OCIS a examiné avec la direction deux questions à présenter à la trente-quatrième réunion du PBC. Premièrement, la révision du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier, dont la dernière mise à jour substantielle remonte à 2007. La direction a présenté les raisons de la révision. Il s'agissait d'un niveau de maturité opérationnelle plus avancé de l'OMPI par rapport à 2007, de la nécessité de mieux les aligner sur le PSMT et le programme de travail et budget, et de veiller à ce que le Règlement financier et le règlement d'exécution du Règlement financier soient davantage fondés sur des

principes. Cela permettrait à l'OMPI de maintenir l'intégrité de sa gestion des risques et de ses contrôles internes, et d'aborder les nouveaux domaines d'activité et méthodes de travail apparus depuis la mise à jour de 2007. L'OCIS a apprécié la présentation concise, y compris les changements structurels proposés. Il a également donné des avis sur les chapitres proposés et sur la nécessité de poursuivre les consultations internes. Il attendait avec intérêt de recevoir le projet final en avril pour de nouvelles contributions, le cas échéant, conformément au mandat de l'OCIS.

19. La deuxième question examinée a porté sur le projet de déclaration relative au risque accepté. La direction a reconnu le rôle joué par l'OCIS pour encourager une mise à jour de la déclaration. La direction a décrit le processus consultatif d'élaboration de la déclaration, conformément à ses principes directeurs, à savoir que l'OMPI favorise une culture consciente du risque, reconnaissant l'importance de la prise de risque calculée, de la transparence et de l'apprentissage des succès et des échecs; que l'Organisation reconnaît la propriété partagée de certains risques entre les États membres et le Secrétariat; et que l'OMPI tient compte des risques et du risque accepté dans la poursuite des résultats escomptés. L'OCIS a également posé des questions précises sur la consultation avec la DSI, qui vient également de terminer son audit de la gestion des risques. L'Organe et la direction ont examiné de manière approfondie les concepts d'univers des risques, de capacité de risque et de risque accepté. L'OCIS a donné son avis sur les concepts utilisés pour définir la déclaration relative au risque accepté de l'OMPI. Dans l'ensemble, l'Organe s'est félicité du lien entre la déclaration relative au risque accepté et le PSMT. Il a notamment pris note du risque accepté global de l'Organisation fixé à "moyen". Il attendait avec intérêt la présentation de la déclaration relative au risque accepté au PBC. La direction a indiqué qu'elle tiendra compte des commentaires de l'OCIS et les intégrera dans une version actualisée.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : STATUT DES NOMINATIONS AUX POSTES DE SUPERVISION (OCIS, DIRECTEUR DE LA DSI ET VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES)

20. L'OCIS a été informé par la direction de l'état d'avancement du recrutement du remplaçant du directeur de la DSI, dont le mandat se termine en janvier 2023. L'annonce a déjà été publiée. L'Organe avait précédemment fourni ses contributions dans l'avis de vacance de poste.

21. En ce qui concerne le vérificateur externe aux comptes, l'OCIS a noté que le mandat du Bureau national de vérification des comptes expire en 2024. La nomination est pilotée par les États membres et la procédure a déjà commencé. La direction a indiqué que la manifestation d'intérêt avait déjà été sollicitée auprès des États membres.

22. En ce qui concerne le remplacement des membres de l'OCIS dont le mandat expire en janvier 2023, y compris celui qui a démissionné de manière informelle en mars 2021, l'Organe examine actuellement le *curriculum vitae* (CV) de 70 candidats. Ces CV ont été transmis à l'OCIS afin d'évaluer dans quelle mesure ces candidats satisfont aux critères de sélection dans le but de les soumettre au jury de sélection, composé de représentants des États membres. Cette procédure est menée en coordination avec le Bureau du conseiller juridique, qui agit en tant que secrétaire dudit jury. L'OCIS a fait remarquer que la procédure prend du temps en raison des défis posés par la tenue de réunions en mode virtuel.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT FINANCIER – PRESENTATION DES RESULTATS PRELIMINAIRES

23. L'OCIS a discuté avec le directeur de la Division des finances du projet d'états financiers de 2021, composé de l'état de la performance financière et de l'état de la situation financière. L'Organe a apprécié la présentation claire et concise. Le directeur a souligné l'excédent global

pour l'année 2021, indiquant les augmentations et les diminutions des postes de recettes ainsi que des postes de dépenses. Des augmentations significatives des recettes ont été constatées sur les taxes (systèmes du PCT, de Madrid, de Lisbonne). Du côté des dépenses, des augmentations significatives ont été constatées sur les dépenses de personnel, les services contractuels et les dépenses de fonctionnement. S'agissant de la deuxième année de l'exercice biennal, le directeur a expliqué qu'il fallait s'attendre à une augmentation globale des dépenses par rapport à 2020.

24. En ce qui concerne la situation financière, il y a eu des augmentations substantielles des investissements non courants et des obligations de prestations au personnel non sous contrat. Les composantes de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) ont été examinées en détail. L'Organe a également noté que l'hypothèse sur les frais médicaux a été mise à jour sur la base des réclamations réelles, ce qui donne une hypothèse plus précise, qui ne changera probablement pas dans trois à cinq ans, selon le directeur. Il a également noté la sensibilité aux hypothèses sous-jacentes et assurera le suivi de cette discussion avec le vérificateur externe aux comptes et l'actuaire.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : AUDIT EXTERNE – POINT SUR LES AUDITS DE 2021 (FINANCES ET RESULTATS)

25. L'OCIS a discuté de l'état des audits de 2021 (finances et résultats) avec le représentant du vérificateur externe aux comptes, en présence de la direction. Les échéanciers présentés ont été notés par l'OCIS. Les projets d'états financiers de l'OMPI pour 2021 devraient être reçus le 25 mars 2022 et leur audit, qui a commencé le 21 mars, devrait être achevé d'ici le 15 avril 2022. D'ici fin avril 2022, le rapport du vérificateur externe aux comptes devrait être finalisé puis signé d'ici la mi-mai 2022.

26. À la date de la réunion, ils ont largement achevé les domaines d'audit suivants : masse salariale et autres dépenses de personnel, recettes du PCT, recettes de Madrid, recettes de La Haye, trésorerie et équivalents de trésorerie, et immobilisations corporelles. L'Organe a pris note des nouvelles conclusions concernant les audits financiers et les audits des résultats. L'OCIS a également discuté du passif de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) et des hypothèses sous-jacentes. Le représentant du vérificateur externe aux comptes a déclaré qu'il était conscient de l'importance de l'AMCS et qu'il examinait les hypothèses actuarielles. L'OCIS a également pris note de leur réaction positive au projet de déclaration relative au risque accepté de la direction, qu'ils ont trouvé clair et transparent. Le vérificateur externe aux comptes a également informé l'Organe des examens de performance qu'il avait sélectionnés, notamment les contrôles internes. L'Organe a été assuré de la poursuite de leur coordination avec la DSI, en particulier concernant leurs travaux sur les contrôles internes.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE – PROGRAMME DE TRAVAIL FINAL POUR 2022 ET POINT SUR LES MISES EN ŒUVRE

27. L'OCIS a discuté avec la cheffe du Bureau de la déontologie de la mise en œuvre du programme de travail pour 2022 et a conseillé que l'état de la mise en œuvre soit indiqué séparément avec suffisamment de détails, y compris la ou les raisons de tout retard. La cheffe du Bureau de la déontologie a souligné la tendance à la hausse du nombre de dossiers depuis sa nomination en septembre 2021. L'OCIS a noté le nombre élevé de dossiers liés à une activité extérieure et a recommandé que les raisons de cette augmentation soient déterminées et analysées. Il a en outre conseillé à la cheffe du Bureau de la déontologie de trouver une solution appropriée pour faire face à cette tendance émergente. Elle a convenu que la formulation d'une politique claire sur les activités extérieures en consultation avec le Département de la gestion des ressources humaines pourrait peut-être répondre à cette préoccupation.

28. En ce qui concerne la déclaration de situation financière, la cheffe du Bureau de la déontologie a fait état d'une conformité à 100%, à deux exceptions près. L'OCIS a également demandé si le formulaire de déclaration de la situation financière actuel saisit les informations relatives à la cryptomonnaie. La cheffe du Bureau de la déontologie a également informé l'Organe de deux politiques (protection contre les représailles et déclaration de la situation financière) que l'Organe devra également examiner en temps voulu. Compte tenu du programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2022, l'OCIS a assuré le suivi de ses ressources en personnel. En raison de contraintes budgétaires, la cheffe du Bureau de la déontologie partagera un employé intérimaire avec le médiateur à partir d'avril et aura un stagiaire à partir de mai.

29. L'OCIS s'est félicité de l'excellente présentation et des réponses franches de la cheffe du Bureau de la déontologie, ainsi que des progrès importants réalisés par le Bureau.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU MANDAT DE L'OCIS

30. L'Organe a examiné les observations du Secrétariat de l'OMPI sur le projet initial de propositions de modifications du mandat de l'OCIS. Il a noté que les États membres avaient approuvé les récentes modifications présentées par le Secrétariat concernant les dispositions du mandat sur la sélection des membres de l'OCIS le 15 octobre 2021 dernier.

31. Les propositions de modifications du mandat de l'OCIS visent trois objectifs : a) incorporer les recommandations pertinentes découlant du rapport du Corps commun d'inspection sur les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies (JIU/REP/2019/6); b) tenir compte des questions soulevées durant l'auto-évaluation entreprise par l'OCIS à ses cinquante-neuvième et soixante-troisième sessions en décembre 2020 et décembre 2021, respectivement; et c) prendre en considération l'évolution des pratiques des organes de supervision externes des entités du système des Nations Unies.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DE L'OCIS

32. L'OCIS a discuté de son rapport annuel qui sera présenté à la trente-quatrième réunion du PBC. Le rapport annuel de l'OCIS couvrira la période du 10 juillet 2021 au 20 mai 2022, présentant spécifiquement les résultats des soixante-deuxième, soixante-troisième, soixante-quatrième et soixante-cinquième sessions, qui se sont tenues et se tiendront en septembre 2021, décembre 2021, mars 2022 et en mai 2022, respectivement.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

33. Conformément au mandat de l'OCIS, une séance d'information a été organisée avec les États membres. L'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations tenues au cours de la session et a répondu aux questions posées par les délégués présents.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Rapports de l'OMPI concernant les placements

34. La direction a présenté à l'OCIS les rapports sur le rendement des placements et les rapports de suivi des placements pour la période allant de novembre 2021 à février 2022, ces documents ont été établis respectivement par les conseillers en matière de placements et le dépositaire.

35. L'OCIS a examiné les documents reçus et confirmé que les informations fournies montraient qu'au cours de la période considérée, et compte tenu de l'indice de référence du marché des placements, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI avaient atteint les résultats escomptés et avaient été gérés conformément à la stratégie d'investissement énoncée. Il a également confirmé que le dépositaire n'avait fait état d'aucune infraction, qu'elle soit active ou passive, et qu'il n'avait justifié aucune exception.

Prochaine session

36. La prochaine session est prévue du 16 au 20 mai 2022. Au regard des circonstances personnelles et de la situation sanitaire de chaque pays liées au COVID-19 et des exigences de quarantaine des membres du comité, la réunion devrait se dérouler dans un format hybride. Le projet d'ordre du jour de la prochaine session a été examiné et préparé par l'OCIS, pour adoption au début de la prochaine réunion :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration concernant les conflits d'intérêts
- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Réunion avec le Directeur général
- 5) Réunion avec les présidents de l'Assemblée générale de l'OMPI et du Comité de coordination
- 6) Supervision interne (y compris le rapport annuel 2021 de la DSI)
- 7) Suivi des recommandations relatives à la supervision (y compris les recommandations du Corps commun d'inspection, du vérificateur externe aux comptes et de l'OCIS)
- 8) Point sur la gestion des risques et les contrôles internes
- 9) Point sur les questions relatives au Comité du programme et budget (trente-quatrième session du PBC)
- 10) Point sur la gestion des ressources humaines
- 11) Rapport financier : Rapport financier annuel et états financiers pour 2021
- 12) Audit externe : Rapport du vérificateur externe aux comptes
- 13) Déontologie : Rapport annuel 2021 du Bureau de la déontologie et mise en œuvre du programme de travail 2022
- 14) Propositions de modifications du mandat de l'OCIS :
- 15) Rapport annuel de l'OCIS 2021
- 16) Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
- 17) Questions diverses

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/64/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 12 MAI 2022

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-quatrième session
Genève (en ligne), 21 – 25 mars 2022

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de supervision de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration concernant les conflits d'intérêts
3. Questions découlant de la session précédente
4. Réunion avec le Directeur général
5. Supervision interne
6. Examen des recommandations relatives à la supervision hautement prioritaires
7. Point sur les questions du Comité du programme et budget (risque accepté, Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier)
8. Statut des nominations aux postes de supervision (OCIS, Directeur de la DSI et vérificateur externe des comptes)
9. Rapport financier : Présentation des résultats préliminaires
10. Audit externe : Point sur les audits financiers et de performance 2021

/...

11. Déontologie : Programme de travail final pour 2022 et point sur les mises en œuvre
12. Propositions de modifications du mandat de l'OCIS
13. Rapport annuel de l'OCIS
14. Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
15. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/64/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 12 MAI 2022

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-quatrième session
Genève (en ligne), 21 – 25 mars 2022

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Horaires
- [03] Liste des documents

POINT 2 : DÉCLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun document : Compte rendu verbal.

POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

Aucun document : Compte rendu oral.

POINT 4 : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucun document : Compte rendu oral.

POINT 5 : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne :

- [04] Rapport d'activité DSI – 15 mars 2022 (Référence : IOD-IAOC-2022/01)
- [05] Bulletin de la DSI 2022 – 1^{er} mars 2022

Audit :

- [06] Rapport d'audit : Audit de la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation, 8 mars 2022 (Référence : IA 2021-01)
- [07] Rapport d'audit : Audit du projet de la plateforme de La Haye, 19 janvier 2021 (Référence : IA 2021-02)

/...

Évaluation :

- [08] Rapport d'évaluation : Évaluation des comités permanents de l'OMPI, 16 février 2022 (Référence : EVAL 2020-02)
- [09] Rapport d'évaluation : Métasynthèse des évaluations des divisions régionales, 8 mars 2022 (Référence : EVAL 2021-04)

Enquête :

POINT 6 : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION HAUTEMENT PRIORITAIRES

- [10] Recommandations de supervision ouvertes – 10 mars 2022

POINT 7 : POINT SUR LES QUESTIONS DU COMITÉ DU PROGRAMME ET DU BUDGET (RISQUE ACCEPTÉ, RÈGLEMENT FINANCIER ET RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU RÈGLEMENT FINANCIER)

- [11] Présentation – Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier : Déclaration relative au risque accepté, 14 mars 2022
- [12] Projet avancé de déclaration relative au risque accepté, xx avril 2022 (document WO/PBC/34/13)
- [13] Projet avancé de déclaration relative à la supervision interne 2021
- [14] Rapport annuel d'avancement de la gestion des risques 2021, 1^{er} mars 2022

POINT 8 : STATUT DES NOMINATIONS AUX POSTES DE SUPERVISION (OCIS, DIRECTEUR DE LA DSI ET VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES)

Aucun document : Compte rendu verbal du contrôleur sur le statut au 22 mars 2022

POINT 9 : RAPPORT FINANCIER : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

- [15] Présentation : États financiers 2021 (22 mars 2022)

POINT 10 : AUDIT EXTERNE : POINT SUR LES AUDITS FINANCIERS ET DE PERFORMANCE 2021

- [16] Présentation : Point sur les progrès de l'audit pour les états financiers de 2021, 22 mars 2022

POINT 11 : DÉONTOLOGIE : PROGRAMME DE TRAVAIL FINAL POUR 2022 ET POINT SUR LES MISES EN ŒUVRE

- [17] Point final du programme de travail 2022 du Bureau de la déontologie, 14 mars 2022
- [18] Bureau de la déontologie – Mettre l'éthique au centre des préoccupations (présentation publique de l'OMPI), 27 janvier 2022
- [19] Présentation : Point du Bureau de la déontologie, 24 mars 2022

POINT 12 : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU MANDAT DE L'OCIS

- [20] Projet avancé de propositions de modifications du mandat de l'OCIS, décembre 2021, et commentaires du Secrétariat de l'OMPI, février 2022

POINT 13 : RAPPORT ANNUEL DE L'OCIS

- [21] Projet de rapport de l'Organe consultatif indépendant de supervision (OCIS) de l'OMPI, mars 2022

POINT 14 : SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

Aucun document : Compte rendu verbal.

POINT 15 : QUESTIONS DIVERSES

- [22] Rapport – Soixante-troisième session (WO/IAOC/63/2)
- [23] Programme de travail évolutif de l'OCIS de la soixante-quatrième à la soixante-septième session

Rapports concernant les placements :

- [24] Crédit Suisse – Rapports de suivi des placements pour novembre et décembre 2021, et janvier et février 2022
- [25] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour novembre et décembre 2021, et janvier et février 2022

[Fin de l'annexe II et du document]